Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260427-DELIB_2026_024-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Registre des délibérations du lundi 27 avril 2026 20:00

En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation : 21/04/2026

Président de séance : Didier PLANTÉ

Secrétaire de séance : Maxime BATTAIS

Rapporteur : Didier PLANTÉ

N° interne de l'acte : 2026-024
N° de feuillet :

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de PLOEVEN s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil.

Membres présents :
Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHOREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Béatrice ROIGNANT, Pierre GELÉ, Audrey EMEDY, Maxime BATTAIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
François LALLIER-GOLLET

Constitution de la commission communale d'appel d'offres

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,
Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres

Une seule liste présente :

- Mrs Marc QUINQUIS, Pierre GELÉ et François LALLIER-GOLLET membres titulaires.
- Mrs Jean-Claude LAGOUTTE et Joël GARO et Mme Audrey EMEDY membres suppléants

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et procède au dépouillement :

- Nombre de votants : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 0

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260427-DELIB_2026_024-DE

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

- Mrs Marc QUINQUIS, Pierre GELÉ et François LALLIER-GOLLET membres titulaires.
- Mrs Jean-Claude LAGOUTTE et Joël GARO et Mme Audrey EMEDY membres suppléants

---

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
PLANTÉ Didier, le Maire



Le Secrétaire de séance,
Maxime BATTAIS



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :